

NOTE LITURGIQUE.

D'après la nouvelle édition du Cérémonial des Evêques, publiée en 1886 avec la sanction du siège apostolique, les règles concernant l'usage respectif des deux tons *fériaux* dans le chant des oraisons ont été simplifiées comme il suit :

1. Si la conclusion est *longue*, l'oraison se chante sans aucune inflexion ;

2. Si la conclusion est *brève*, une double inflexion de *fa* à *re* doit se faire, l'une à la fin de l'oraison elle-même; l'autre à la fin de la conclusion.

Il faut donc corriger en ce sens ce qui est consigné aux pages 6 et 7 de notre graduel diocésain.

Nota. C'est toujours une faute contre les lois liturgiques de chanter une oraison sur le ton *férial* avec une seule inflexion.

Toutes les autres règles concernant le chant des oraisons, de l'épître, de l'évangile, du capitule, etc., telles qu'on les trouve dans le graduel (pages 4-13), et l'antiphonaire de notre diocèse (pages 7-12), n'étant pas abrogées, restent obligatoires ; —il est donc très important de les étudier avec soin et de les observer exactement sans y rien changer, sous prétexte de se conformer à d'autres éditions, soit anciennes, soit nouvelles.

(Communiqué de l'Archevêché)

ROME.

Le consistoire du 17 mars.—La séance publique du consistoire s'est tenue dans la salle Royale, au Vatican. Un des avocats consistoriaux a d'abord plaidé, devant le Souverain Pontife, la cause de béatification de la servante de Dieu, Marie Rivier, du diocèse de Viviers, fondatrice de la Congrégation de la Présentation de la Vierge Marie.

Le Pape a ensuite donné le chapeau cardinalice à huit cardinaux parmi lesquels étaient LL. EE. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec ; Gibbons, archevêque de Baltimore. Après avoir accompli cette cérémonie, le Pape s'est rendu dans la salle consistoriale, où a eu lieu le consistoire secret. Le Saint-Père a fermé la bouche aux huit nouveaux cardinaux ; il a pourvu à neuf sièges épiscopaux. Dans ce nombre se trouve l'église cathédrale de Monaco, récemment érigée, dont Mgr Theuret, auparavant évêque d'Hermopolis, devient le premier évêque.

Sa Sainteté a notifié quarante-trois Eglises qui avaient été pour-